

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi huit novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

Présents : Laurent BAUDE – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES (à partir de 18h07) – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Patricia BLANC – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Christophe SARRE

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Secrétaire de séance : Olivier MORAND

69/24 - BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget de l'Action Sociale, voté par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre grâce à la subvention du budget communal, subvention traduisant la solidarité communale à l'action sociale.

Compte tenu des actions engagées par le C.C.A.S de Semoy et particulièrement de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage des repas, il est proposé de compléter la subvention pour l'année 2024 à hauteur de 7 700.00 €

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 04 Novembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER l'attribution de la subvention du budget communal au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 7 700.00 €.**

Fait à Semoy, le 8 novembre 2024

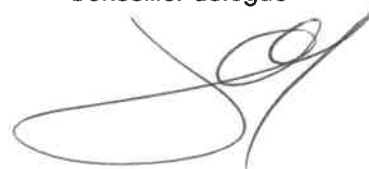
Le président de séance,


Laurent BAUDE
Maire



Le secrétaire de séance,

Olivier MORAND
Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2024

Publication numérique le : 21 NOV. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification